

Informations ATE

Voici toutes les informations concernant le projet et les différentes plateformes pour vous inscrire :

Ce projet initié par l'Office Français de la Biodiversité intitulé Aires Terrestres Éducatives (ATE) consiste à confier la gestion d'un petit territoire proche de l'école aux élèves. Pour cela, l'enseignant réalise des sorties régulièrement sur le terrain. Les élèves établissent une thématique (par exemple: Quel est le rôle des arbres? Pourquoi est-ce indispensable? Quelle organisation pour planter des arbres? Comment réguler les espèces nuisibles?). Vous trouverez toutes les informations sur le site de l'OFB : <https://ofb.gouv.fr/les-aires-educatives>

Les inscriptions pour les écoles intéressées sont ouvertes depuis **le 1er juin et se termineront le 30 septembre** sur la plateforme en ligne nommée SAGAE (<https://sagae.ofb.fr/register/user/0>).

Il y a également une campagne de financement pour obtenir une subvention de 5000 euros versée par l'OFB pour deux années scolaires. Cette demande de financement est à réaliser via la Trousse à projets, la plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale. (<https://trousseaprojets.fr/>) La publication d'un projet sur la Trousse à projets constitue l'acte de candidature à la subvention OFB.

Ces demandes de financement sont ouvertes et se clôtureront **le 30 septembre également**.

La demande d'inscription sur la plateforme SAGAE doit être déposée en amont de la demande de financement.

- En ce qui concerne cette subvention :

80 % de ces 5 000 euros servent à rémunérer votre structure accompagnatrice. Lorsque vous ferez une demande d'inscription sur SAGAE, vous devrez avoir un référent (**personnel d'une structure associative tournée vers l'EDD**). Ce référent vous suivra tout au long du projet, interviendra en classe et sur le terrain, apportera ses connaissances et accompagnera vos élèves dans la mise en œuvre de leurs actions. C'est donc à cette structure que vous devrez verser ces 80 % de la subvention.

Les **20 %** restants peuvent servir à acheter du petit matériel d'observation, du matériel pour les réalisations des élèves ou d'autres dépenses d'investissement en lien avec l'aire éducative ; à financer des interventions ponctuelles d'une autre structure ou encore des frais de déplacement pour une sortie en lien avec votre projet.

- Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour votre demande :

L'OFB met un point d'honneur à ce que ce soit un choix des élèves : ce sont eux qui doivent choisir la zone sur laquelle ils souhaitent travailler (même si, dans la réalité, on les oriente parfois). Il en va de même pour les actions à réaliser.

Lorsque vous remplirez le dossier, il faut donc bien mettre en avant ce choix de zone émanant des élèves. N'hésitez pas à utiliser le conditionnel si vous avez des pistes ou des axes de travail. Le projet ne doit pas être trop « piloté » par l'enseignant : il doit avant tout partir des élèves. Il est donc important de préciser qu'il existe plusieurs zones à découvrir et que ce sont bien les élèves qui choisiront celle sur laquelle ils travailleront.

Il en va de même pour la demande de financement : mettez en avant le choix des élèves, la présence d'un référent solide et indiquez, même de façon approximative, les dépenses que vous envisagez de réaliser avec cette subvention (même si tout reste au conditionnel) et en indiquant bien que 80% iront à votre structure accompagnatrice.

N'hésitez pas à revenir vers nous pour toutes informations.

Eds24@free.fr

0553738419